



BULLE D'AIR® : UN SOUFFLE NOUVEAU POUR VOTRE POLITIQUE RH EN SOUTIEN DES SALARIÉS AIDANTS



Service de répit à domicile

un service proposé par :



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Facilitez l'accès au répit des aidants en faisant appel au service de relayage avec Bulle d'air®,

AIDANTS EN ENTREPRISE : CONCILIER ENGAGEMENT PERSONNEL ET EXIGENCE PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui près d'1 actif sur 5 doit concilier son activité professionnelle avec son rôle de proche aidant et on prévoit en 2030, 1 salarié sur 4 sera aidant.



2% des aidants bénéficient d'aménagements spécifiques au travail – un chiffre alarmant qui souligne le manque de reconnaissance.

En moyenne, ils prennent 16 jours de congés supplémentaires pour faire face à leurs responsabilités.

57% ressentent une charge mentale qui impacte directement leur vie professionnelle.

Ces chiffres mettent en lumière la réalité souvent invisible des aidants actifs : entre surcharge mentale et manque de soutien, leur équilibre est mis à rude épreuve.

Le congé de proche aidant est une avancée dans la prise en compte des aidants mais il ne leur permet pas de concilier vie personnelle et professionnelle ni de retrouver leur équilibre psychologique.

L'OFFRE BULLE D'AIR®, LE LEADER DU RELAYAGE

Bulle d'Air® : Le répit à domicile, en toute confiance

Parce qu'aider un proche, c'est aussi savoir s'accorder des pauses, Bulle d'air® est là pour permettre ce souffle essentiel. Engagée dans l'économie sociale et solidaire, la mission de Bulle d'air® est simple : soutenir les aidants en leur proposant une solution de relayage souple, humaine et personnalisée, directement à domicile.

Du sur-mesure, du relais dès que nécessaire !

Un après-midi, une soirée, une nuit, un week-end ou même une semaine entière, ponctuellement ou régulièrement, la personne aidante choisit le moment et la durée. Toutes les interventions s'adaptent à son rythme et à ses besoins.



Pour qui ? Toute personne qui accompagne un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap – enfant ou adulte. Parce que prendre soin de soi, c'est aussi mieux prendre soin des autres.

Les engagements Bulle d'air®:

- Disponibilité 24h/24 et 7j/7
- Interventions ponctuelles ou régulières
- Durée flexible : de 3 heures à plusieurs jours consécutifs
- Intervenant unique jusqu'à 48h pour une continuité rassurante

Des prestations à la carte :

- Répit en journée pour souffler ou se consacrer à soi
- Garde de nuit pour dormir l'esprit tranquille
- Accompagnement continu pour les périodes plus longues

Un service pensé pour le bien-être de tous : souple, chaleureux et profondément humain. Avec Bulle d'air®, passer le relais en toute sérénité, c'est possible.

UN LABEL

GAGE DE QUALITÉ



Le label Bulle d'air®, créé par la MSA qui en est également garante, est soumis à un cahier des charges précis élaboré en collaboration avec Handéo (association ayant une expérience dans la conception, le déploiement et l'animation de dispositifs qualité à l'échelle nationale) qui garantit la qualité de service.

Un process de labellisation rigoureux est mis en place pour les porteurs de projet Bulle d'air®. Quatre engagements, inscrits, traduisent la qualité du service proposé :

- Un service de répit ancré sur son territoire et accessible,
- Un accompagnement adapté et sécurisé,
- Un service de répit à domicile souple et évolutif,
- Un service intégré au dispositif de pilotage et d'animation national Bulle d'air®.

BULLE D'AIR®, UN DISPOSITIF RECONNU



«Nous avons de la souplesse dans les jours de travail avec les relayeurs, par exemple si pendant les vacances on ne souhaite pas que le relayeur vienne, on peut décaler les heures sur le mois. Le dispositif est aussi souple parce qu'on peut choisir le nombre d'heures dont on a besoin en fonction de notre situation, on peut prendre 3h ou 5h ou plus »

BULLE D'AIR® PERMET, SEREINEMENT LE MAINTIEN DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

93 % des bénéficiaires sont satisfaits de l'accompagnement soutenu et personnalisé du service Bulle d'air®.

65 % des aidants ont indiqué que le dispositif Bulle d'air® contribuait à améliorer leur santé physique et **68 %** leur santé mentale.

94 % des aidants trouvent que le service leur apporte une possibilité de s'absenter en toute confiance

VOUS AUSSI, FAITES ENTRER BULLE D'AIR® DANS VOTRE POLITIQUE RH

- Comme la , communiquez sur Bulle d'air® au sein de votre entreprise
- Comme , orientez et accompagnez vos salariés aidants
- Comme , participez au financement de la prestation auprès de vos salariés.

Contact national Bulle d'air® :

Ludovic Desseaux,

Chargé de développement et des partenariats

Tel : 06 82 28 11 89

mail : desseaux.ludovic@ccmsa.msa.fr



Nos partenaires :



repit-bulledair.fr